

RÈGLEMENT DU CONCOURS « JOYEUX ANNIVERSAIRE FORMAPOSTE GRAND OUEST »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

Formaposte Grand Ouest (ex Midi-Atlantique), dont le siège social est situé 2 rue Marc Sangnier 3130 Bègles, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**Joyeux Anniversaire Formaposte Grand Ouest**".

Ce concours est ouvert à tous les alternants ayant effectué une formation ou étant en formation actuellement avec Formaposte Grand Ouest (ex Midi-Atlantique).

Le référencement dans la base de gestion de Formaposte Grand Ouest faisant foi.

Le gagnant sera sélectionné par un jury dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

Les participants au jeu-concours doivent :

- Créer un message original mettant en avant leur apprentissage et leur expérience en alternance avec Formaposte Grand Ouest.
- Rassembler leur créativité et leurs talents cachés pour souhaiter un joyeux anniversaire à Formaposte Grand Ouest.
- Le format du message est au choix : photos, vidéos (mise en scène, enregistrement, chanson, sketch...), illustration, etc.
- Le message doit être authentique et refléter la personnalité du candidat.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom, même date de naissance et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Toutes productions comportant des propos ou des images discriminatoires, impudiques, insultantes ou à des fins propagandistes seront immédiatement éliminées du jeu-concours.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidatures doivent être envoyées par email à jeuxconcours@formaposte.net avant le 28 octobre 2024 à 20h. (date et heure française faisant foi).

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un jury sera formé par le comité de pilotage des 20 ans de Formaposte. Suite à l'évaluation de toutes les propositions des participants par le jury, un gagnant sera sélectionné.

Les résultats seront communiqués au gagnant par email le 18 novembre 2024.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Le gagnant remportera un iPhone 15 d'une valeur maximale de 969 €.

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique le Gagnant sélectionné et l'informera de la dotation et des modalités à suivre pour la récupérer. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls le gagnant sera contacté. Le gagnant devra répondre dans les deux (2) jours suivants l'envoi du courrier électronique et fournir ses coordonnées complètes.

Sans réponse de la part du gagnant dans les quinze (15) jours suivants l'envoi du courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désignés par le jury.

Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponds pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur.

cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur ge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entra ne l'élimination immédiate du participant et la non obtention du gain.

ARTICLE 6 : DROITS A L'IMAGE ET EXPLOITATION

En souscrivant au concours, les participants reconnaissent et acceptent que leur image et production, puissent être utilisées par Formaposte Grand Ouest à des fins de communication et de promotion, notamment sur les supports en ligne tels que le site web de Formaposte Grand Ouest, les réseaux sociaux, ainsi que dans des documents imprimés tels que des flyers ou des affiches promotionnelles.

Les participants déclarent et garantissent qu'ils détiennent tous les droits nécessaires sur leur image et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires des personnes identifiables présentes dans leur création. En particulier, les participants garantissent qu'ils ont obtenu le consentement écrit de toute personne identifiable dans leur création pour l'utilisation de son image à des fins de communication et de promotion par Formaposte Grand Ouest.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONN ES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours sont destinées à Formaposte Grand Ouest et seront utilisées pour la gestion du concours. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.